

## **Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu des délibérations du conseil ce 14 juillet de l'an DEUX MILLE QUATORZE à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

### **Présents :**

Monsieur André Leblond, maire;

Messieurs Jean-Paul Rioux, siège n° 1 ; Robert Forest, siège n° 3 ; Monsieur Philippe Leclerc, siège n° 5 ; Monsieur Arnaud Gagnon, siège n° 6.

Mesdames Carmen Nicole, siège n° 2, Nancy Lafond, siège n° 4.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorière, mesdames Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et Sarah Gauvin, inspecteur des bâtiments. Assistaient 8 personnes.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014.
3. Adoption des déboursés du mois. (chèques et prélèvements automatiques et autres factures).
4. Chèques du mois de mai à approuver : Chèque no : 27423 Société Alzheimer du BSL : 50.00 \$ Chèque no : 27424 Association Chasse et Pêche : 100.00 \$
5. Précision concernant 2 chèques Chèque no : 27425 et 27426 Agriscar 2 268.43 \$
6. Dépôt du sommaire des indicateurs de gestion de base 2013.
7. Résolutions :
  - a) Servitude de passage et de stationnement pour le Manoir et le petit chalet du Manoir Rioux-Belzile (recommandation du CCU);
  - b) Projet Salle communautaire pour le réaménagement des unités sanitaires et de la porte d'entrée surdimensionnée permettant l'accès aux gros objets;
  - c) Projet Centre de jour-Prêt d'un local-personnes à mobilité réduite—Stéphanie Rioux — Septembre à la mi-juin—1/2 journée par semaine-2 intervenants;
  - d) Soumission pour l'asphalte 2<sup>e</sup> rang est et virée rue des Falaises (Construction BML 23 872.50\$ et 13 900\$, Pavage Cabano 26 488.11\$ et 16 920.96\$ et Pavage Francoeur 29 574.48\$ et 16 137\$);
  - e) Résolution formation à l'interne pour Sarah selon le même modèle proposé à Monsieur Michel Desjardins du CLE;

- f) Nomination pour le renouvellement de mandat au comité CCU;
  - g) Demande de permission de faire une fête champêtre au terrain de la grève Morency en juillet 2015. Il voudrait savoir ce que ça lui prend (coût de location, assurance) pour environ 50 à 100 personnes;
  - h) Adoption d'une résolution concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges;
  - i) Résolution pour désigner les signataires à l'entente de renouvellement du droit de passage avec TEMBEC.
8. Avis de motion pour le règlement 270 concernant l'inspection et le ramonage des cheminées. À l'article 1-E, en plus des écrits : « Cheminée : comprend tout conduit de fumée sis à l'intérieur de celle-ci. », nous aimerions ajouter également la phrase suivante : « Une cheminée qui comprend deux conduits correspond à deux cheminées. »
9. Consultation publique concernant le projet de règlement n° : 370 modifiant le règlement de zonage n°:190. 9.1 Adoption du règlement
10. Demande d'ouverture de la Côte Leclerc pour l'hiver 2014-2015.
11. Dossiers d'information :
- a) Conclusion de la firme d'ingénierie Actuel Conseil concernant le dossier du 121, chemin de la Grève Fatima;
  - b) Carrières/sablières : 3ième caméra à la fin juillet, distribution des supports et placards aux entrepreneurs;
  - c) Dossier d'information sur le prolongement de l'autoroute 20, le 22 juillet 2014 de 8h30 à 10h30 à Rimouski (avancement des travaux, suite des travaux).
12. Varia.
13. Période de questions.
14. Levée de la séance.

Résolution

1. **OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

07.2014.108

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2014. L'item varia demeure ouvert avec l'ajout des points ci-après: Résolutions :

- a) CPTAQ – R.J. Bérubé ;
- b) Réparation des 4 fenêtres de la salle ;
- c) Asphalte 2° rang Est ;
- d) Déplacement de la séance ordinaire d'août ;
- e) Asphalte – pont entre le 3° et 4° Est ;
- f) Ponceau de la rivière Renouf au 2° rang Ouest ;
- g) Point d'eau-citerne.

Résolution

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

07.2014.109

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 9 juin 2014 au moins 5 jours avant la présente séance, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Robert Forest d'approuver ce procès-verbal tel que rédigé en apportant une modification à la résolution n° 06.2014.97/98 pour une meilleure compréhension, en effet, il faut inscrire "Dossiers :" et enlever le "et".

Résolution

3. **ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS** (chèques et prélèvements automatiques et autres factures)

07.2014.110

Les comptes s'élèvent à 249 102,86 \$ : Chèques partant de 27468 à 27518 - Certificat de disponibilité de crédits n° 07-2014. Les prélèvements automatiques PR-2282 à PR-2297 se chiffrent à 55 884,60 \$, les salaires du mois 33 641,24 \$ et le remboursement des intérêts et de capital se chiffrent à 1 811,64 \$. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et il est résolu unanimement que les conseillers présents approuvent les paiements des comptes apparaissant sur les listes présentées par le directeur général et secrétaire-trésorier. Les fonds sont disponibles au budget pour ces déboursés.

#### 4. CHÈQUES DU MOIS À APPROUVER

Chèques du mois de mai à approuver :

Chèque n° : 27423	Société Alzheimer du BSL :	50.00 \$
Chèque n° : 27424	Association Chasse et Pêche :	100.00 \$

#### 5. PRÉCISION CONCERNANT 2 CHÈQUES

Chèque n° : 27425 et 27426	Agriscar	2 268.43 \$
----------------------------	----------	-------------

#### 6. DÉPÔT DU SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil le sommaire des indicateurs de gestion de l'année 2013. Les indicateurs de gestion développés au cours des dernières années par le milieu municipal, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT), sont conçus pour supporter la prise de décision dans la gestion municipale. La performance en gestion résulte principalement de la comparaison entre le résultat obtenu et la cible que l'on s'était donnée ou les résultats des années antérieures. Dossier à suivre en séance de travail.

#### 7. RÉSOLUTIONS :

Résolution

a) Servitude de passage et de stationnement pour le Manoir et le petit chalet du Manoir Rioux-Belzile (recommandation du CCU)

07.2014.111

Attendu que dans le cadre de la vente du Manoir Rioux-Belzile et conformément à notre "Règlement numéro 336 ayant pour objet de constituer un site du patrimoine dans le secteur du Manoir Rioux-Belzile", un projet d'acte de vente accompagné d'un certificat de localisation indique concernant une partie des lots 283 et 289 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles et décrit l'établissement de ces servitudes à établir sur le site du patrimoine situé aux 18 et 20, chemin de la grève-Rioux ;

Attendu que madame Raymond Belzile conserve le "Petit Chalet" et le terrain de ce dernier et qu'il est nécessaire de créer différentes servitudes afin de régulariser la situation ;

Attendu qu'en référence à l'article 8 dudit règlement, le Comité consultatif d'urbanisme de Notre-Dame-des-Neiges (CCU) doit analyser la demande pour transmettre un avis de recommandation au Conseil municipal ;

Attendu que le CCU a transmis un avis de recommandation favorable au conseil municipal le 10 juillet 2014;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est en accord avec les servitudes telles qu'édictées dans le projet d'acte notarié dressé par Gaétane Labrie, notaire et montrées dans le certificat de localisation préparé par Christian Couillard, arpenteur-géomètre sous le numéro 10 033 de ses minutes. En effet, lesdites servitudes représentent un projet de moindre impact sur le site patrimonial à l'égard des immeubles situés sur une partie des lots 283 et 289.

Résolution

b) Projet Salle communautaire pour le réaménagement des unités sanitaires et de la porte d'entrée surdimensionnée permettant l'accès aux gros objets

07.2014.112

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait parvenir une demande d'aide financière au fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (DEC-FACI) pour un projet de rénovations au Centre communautaire, situé au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles ;

Attendu qu'un document de présentation intitulé "**Projet d'amélioration de la salle communautaire de Notre-Dame-des-Neiges - Établissement municipal multi-usages**" a été préparé et déposé par la municipalité afin d'obtenir du financement;

Attendu que les coûts du projet s'élèvent à 165 269,95 \$ et que la contribution demandée au DEC-FACI est de 82 634,98 \$;

Attendu que la municipalité, en collaboration avec la Caisse populaire Desjardins de l'Héritage des Basques et le Programme du Pacte rural assument les autres 50% manquants ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise la présentation du projet à DEC-FACI concernant le projet de rénovations du Centre communautaire et autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents audit projet.

c) Projet Centre de jour-Prêt d'un local-personnes à mobilité réduite—Stéphanie Rioux — Septembre à la mi-juin—1/2 journée par semaine-2 intervenants

Des renseignements complémentaires seront pris auprès de madame Rioux, à savoir si les accès sont adéquats pour la virée de véhicules et le prix de location alloué. Cependant, le conseil préfère que le Centre de jour regarde pour d'autres alternatives, mais que dans la situation où les possibilités seraient restreintes, nous pourrions envisager un accommodement.

Résolution  
07.2014.113

d) Soumission pour l'asphalte 2<sup>e</sup> rang est et virée rue des Falaises

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait parvenir 4 invitations écrites concernant des travaux de revêtement en bitumineux dans les secteurs du 2<sup>e</sup> rang Est et de la rue des Falaises;

Attendu que trois entreprises spécialisées ont répondu à l'appel d'offres sur invitation :

<u>Entreprises</u>	<u>2<sup>e</sup> rang Est</u>	<u>rue des Falaises</u>
Construction BML	23 872,50 \$	13 900,00 \$
Pavage Cabano	26 488,11 \$	16 920,96 \$
Pavage Francoeur	29 574,48 \$	16 137,00 \$;
Const. J-Paul Landry, Inc.	Aucune soumission	Aucune soumission

Attendu que le conseil municipal juge que le revêtement existant du chemin du 2<sup>e</sup> rang Est à partir de l'intersection de la route 293 a grandement besoin de réparations majeures sur une bonne longueur de route, et qu'il est nécessaire de corriger les dégradations, les dépressions et les défauts majeures du revêtement par la pose d'enrobé bitumineux sur une plus grande longueur afin d'améliorer la surface de roulement de la chaussée;

Attendu que la section 2.11 intitulé "Clause de réserve" du devis d'appel d'offres n<sup>os</sup> 2014-004 et 2014-005 spécifie "*La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions*";

Pour les motifs ci-avant présentés, il est proposé par monsieur Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- n'accepte aucune des soumissions déposées et n'encourt aucune obligation, poursuite ou réclamation pour les frais ou les pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;
- retourne en appel d'offres à l'égard des travaux d'asphaltage après les évaluations internes des longueurs nécessaires aux réfections souhaitées, y compris l'ajout de la surface du pont Benoit Bélanger.

Résolution  
07.2014.114

e) Formation à l'interne pour Sarah selon le même modèle proposé à Monsieur Michel Desjardins du CLE

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a procédé à l'engagement de madame Sarah Gauvin en tant qu'inspecteur des bâtiments, le 26 mai 2014;

Considérant que des formations spécifiques et internes lui seraient bénéfiques afin d'accomplir les différentes tâches associées à son poste;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- demande au Centre local d'emploi (CLE) de défrayer les coûts de formation externe en entreprise concernant l'emploi de madame Sarah Gauvin, tel que dressés en annexe 1.

Que monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité soit autorisé à signer tous les documents afférents.

- Résolution f) **NOMINATION POUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**
- 07.2014.115
- Attendu que les mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme d'une durée de deux ans de messieurs François Parent et Yves Pellerin se terminent en juillet 2014;
- Attendu que les deux membres désirent renouveler leur mandat pour une autre période deux ans;
- Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte le renouvellement des mandats pour une période de 2 ans de messieurs François Parent et Yves Pellerin afin de siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.
- g) Demande de permission de faire une fête champêtre au terrain de la grève Morency en juillet 2015. Il voudrait savoir ce que ça lui prend (coût de location, assurance) pour environ 50 à 100 personnes
- Le conseil municipal désire recevoir des renseignements plus complets avant d'accorder une autorisation.
- Résolution h) Adoption d'une résolution concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges
- 07.2014.116
- Attendu que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« **A/O 2013-01** ») pour l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 450 MW, composé de 300 MW issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;
- Attendu que la participation à l'A/O 2013-01 est réservée à tout soumissionnaire qui démontre que le milieu local détient une participation représentant 50% ou plus du contrôle de son projet et que son projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet;
- Attendu que Développement Électrique Inc. (le « **Promoteur** ») développe depuis 2003 un projet éolien sur le territoire de la municipalité;
- Attendu que le Promoteur prévoit soumettre le projet éolien communautaire Les Basques pour une capacité installée totale estimée entre 50 et 75 MW (le « **Projet** »);
- Attendu que le Promoteur prévoit conclure une entente pour la participation du milieu local représentant 50% du contrôle du Projet, pour que celui-ci fasse l'objet d'une proposition dans le cadre de l'A/O 2013-01;
- Attendu que certaines infrastructures du Projet, notamment le réseau collecteur souterrain, devront être implantées dans les emprises municipales de la municipalité;
- Attendu qu'une entente (l'« **Entente** ») reste à négocier entre la municipalité, et le promoteur, afin de prévoir les engagements associés au projet dans la municipalité et les environs, le tout à la satisfaction des parties;
- Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges appliquera la réglementation inscrite au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Basques n<sup>o</sup> 154 et ses amendements;
- Par conséquent, il est dûment proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :
- approuve et ratifie les termes et conditions de l'Entente à intervenir entre les parties;
  - reconnaît le Projet et l'appuie formellement;
  - autorise le promoteur à utiliser, selon les termes de l'Entente à intervenir, les emprises municipales pour la mise en place d'infrastructures, dont notamment le réseau collecteur électrique souterrain.

Résolution 07.2014.117 i) **RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES À L'ENTENTE DE RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE AVEC TEMBEC**

Attendu que l'entente intervenue avec 3IO Corporation (présentement Tembec Industries Inc.) relativement au droit de passage à propos d'un segment de chemin à usages multiples (vélos, piétons, motoneiges, véhicules tout terrain) situé aux limites sud-ouest de sa propriété, soit sur le lot 418-7 et menant à la passerelle suspendue est échue depuis le 31 août 2013;

Attendu que le conseil municipal est d'accord à désigner les signataires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal désigne et autorise le maire et le directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges l'entente de renouvellement du droit de passage à l'égard de l'utilisation d'une parcelle de terrain sur le lot 418-7, propriété de Tembec Industries Inc. permettant d'atteindre et d'utiliser la passerelle multiusage.

Résolution 07.2014.118 8. **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Arnaud Gagnon qu'il proposera à une séance ultérieure la modification du règlement numéro 270 concernant l'inspection et le ramonage de cheminées afin d'ajouter un article spécifiant que lorsqu'une cheminée comprend deux ou trois conduits, cela correspond aux coûts de deux ramonages ou aux coûts de trois ramonages selon le nombre de conduits de la cheminée.

9. **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 190 DE ZONAGE**

Environ 8 citoyens ont participé à cette assemblée.

La présente assemblée publique de consultation concernant le projet de « *Règlement n° 370 modifiant le règlement n° 190 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux secteurs à risques d'érosion littorale* » a pour but d'expliquer ledit projet en question, les conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ceux-ci. Lors de cette assemblée, on mentionne aux citoyens présents que le projet de règlement n° 370 vient s'appuyer sur la mise à jour du cadre normatif produit par le ministère de la Sécurité publique produit le 26 novembre 2013. En effet, le but poursuivi par le cadre normatif est de :

- contrôler l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion littorale afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- contrôler le développement dans les zones exposées à l'érosion littorale ;
- éviter les interventions pouvant agir en tant que facteurs aggravants ;
- de donner suite à la résolution numéro 03.2014.53.

Suite à l'exposé sommaire, les citoyens sont invités à poser les questions qui les préoccupent.

Ainsi, celles-ci ont porté :

- sur l'obligation systématique de produire une expertise aux fins d'obtention d'un permis et sur les coûts engendrés sans obtenir l'assurance de la délivrance dudit permis ;
- sur l'assurance du changement apporté par ledit projet de règlement à l'égard de la reconstruction du bâtiment principal résidentiel lorsque le sinistre est autre que l'érosion ;
- sur le changement de la bande de protection de 20 mètres afin de la porter à 30 mètres lorsque le type de côte est associé à une terrasse de plage.

Résolution 07.2014.119 9.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 370**

Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le *Règlement n° 370 modifiant le règlement n° 190 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux secteurs à risques d'érosion littorale*. Que ledit règlement est ici au long reproduit. Qu'il est inséré au livre des règlements aux pages ..... et .....

10. **DEMANDE D'OUVERTURE DE LA CÔTE LECLERC POUR L'HIVER 2014-2015**

Ce dossier sera discuté en réunion de travail.

11. **DOSSIERS D'INFORMATION :**

- a) Conclusion de la firme d'ingénierie Actuel Conseil concernant le dossier du 121, chemin de la Grève Fatima; le processus est à entamer pour être prêt l'an prochain à l'égard du ponceau.
- b) Carrières/sablières : 3<sup>ième</sup> caméra à la fin juillet, distribution des supports et placards aux entrepreneurs; Le secteur visé est la route à Drapeau.
- c) Dossier d'information sur le prolongement de l'autoroute 20, le 22 juillet 2014 de 8h30 à 10h30 à Rimouski (avancement des travaux). Il y a cinq élus qui se déplaceront pour cette rencontre.

12. **VARIA**

Résolution **MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION N° 06.2014.105**

07.2014.120

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) avise la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dans une lettre datée du 9 juillet 2014 qu'il y a lieu de modifier la résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 9 juin 2014 dans le dossier de la demande CPTAQ – Construction R.J. Bérubé Inc. afin d'inclure le chemin d'accès situé sur le lot 384-pte du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles dans la demande d'autorisation pour une fin autre que l'agriculture ;

Pour ce motif, il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie la résolution n°06.2014.105 afin d'inclure le lot 284-pte (chemin d'accès) du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles dans la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture présentée par Construction R.J. Bérubé Inc. dossier n° 407829, prie la CPTAQ de concéder à la présente du fait que la superficie visée par la demande porte sur les lots 384-pte, 386-pte et 388-pte.

**RÉPARATION DES 4 FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la soumission de l'entrepreneur Jean-Claude Dubé Inc. à l'égard de la réparation des 4 fenêtres du Centre communautaire. Les membres du conseil demandent au directeur de produire quelques autres soumissions afin de comparer les prix, dont entre autre Guillaume Dumont.

Résolution **DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT AU 18 AOÛT 2014**

07.2014.121

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges déplace la séance du 11 août au 18 août prochain afin d'accommoder la période de vacances du directeur général et secrétaire-trésorier. Un avis public sera publié selon les dispositions du Code municipal.

Résolution **TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

07.2014.122

Attendu que le conseil municipal désire effectuer des travaux d'importance relativement à la pose d'enrobé bitumineux sur le territoire de la municipalité en utilisant le fonds "Carrières & Sablières" ;

Attendu que les secteurs visés sont :

- le recouvrement en asphalte de la surface de roulement du pont de bois du rang 4 Est, rivière-du-Bic ;
- le 2<sup>e</sup> rang Est – sur une plus grande longueur suite à une évaluation ;
- la virée de la rue des Falaises.

En conséquence, il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande des soumissions pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-André Côté, propriétaire du terrain vacant dans le secteur du chemin de la grève de la-Pointe, indique au conseil municipal qu'il a pris sa retraite et qu'il a l'intention de profiter de son terrain reçu en héritage par son père. En effet, il est passé au service d'urbanisme pour la délivrance d'un permis permettant l'implantation d'une caravane pour une période de 6 mois. Celui-ci informe le conseil municipal qu'il trouve déraisonnable de voir à déplacer sa caravane. De plus, la prise en charge du chemin privé par la municipalité est un autre sujet qui lui semble intéressant.

Par contre, il est conscient qu'il y a de l'opposition de la part de certains propriétaires. Celui-ci effectuera une visite personnelle dans le secteur pour être en mesure de connaître les arguments des autres citoyens.

Monsieur Alain Ressiot désire recevoir des renseignements en ce qui a trait à l'état de la situation financière du traversier de l'Héritage 1, on lui répond qu'un conseil d'administration aura lieu le 31 juillet prochain et qu'une rencontre aura lieu le 16 juillet 2014 à Québec en ce qui concerne une rencontre avec le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la Stratégie Maritime pour des fins d'octroi récurrent permettant de couvrir les réparations en cale sèche. Dossier à suivre.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé monsieur Robert Forest de lever la séance ordinaire à 21h27.

---

Denis Ouellet, D.G. & secrétaire-trésorier

André Leblond, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.